

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics ;
- VU le décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 modifiant le décret n°2016-636 du 19 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'avis de recrutement publié en date du 06 juillet 2023 sur le site à l'Agence Régionale de Santé et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ;
- VU le procès-verbal de la réunion de la commission de recrutement du 22 avril 2024.

DÉCIDE

Sont inscrits sur la liste d'admissibilité et seront convoqués, par courrier adressé à leur domicile ;
Sur proposition de la commission de recrutement et à l'issue de l'examen des dossiers et ci-après listés par ordre alphabétique;

Noms et prénoms des candidat(e)s qui seront auditionné(e)s :

- | | | | |
|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| - AYAR Yeliz | - GUERRERO Fanny | - LUDWIG Anaïs | - SCHLUPP Amandine |
| - BECKENDORF Julie | - HEIM Chloé | - LUTZ Clara | - SCHUCH Manuelle |
| - CARBIENER Aline | - HOFFMANN Kathy | - MARTZ Marie | - SELLAMI Khezia |
| - CARNAULT Anna | - JOCHUM Mélanie | Louise | - SOPHIE Emma |
| - CHARIS Angélique | - JUNG Estelle | - MORINA Yllnora | - TUNCOGLU Zehra |
| - COLLIAUT Pauline | - KREBS Sandie | - PAULUS Isabelle | - WALTER Camille |
| - DIVOUX Marion | - LAFOURESSE | - PETITJEAN Mathilde | - WEINSANTO Marie |
| - ECKER Camille | Francoise | - PROST Adriana | - WERNERT Sandra |
| - ELACHARI Cécilia | - LALLEMAND VONG | - RICHARD Marie | - WIEDEMANN Julie |
| - FELLRATH | Vincent | - RUMPLER Robin | - ZELLER Mélanie |
| Véronique | - LAPERDRIX Hélène | - RUP Laurence | |
| - FREJEAN Estelle | - LEGRAND Magali | - RUSS Aurelie | |
| - GIRAUD Carole | - LOPEZ Blanche | - SAGER Manon | |

P. LE DIRECTEUR GENERAL,
La Chargée de mission Gestion Prévisionnelle
des Métiers et des Compétences


Marion CLEMENTZ-PEYSSOU



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication